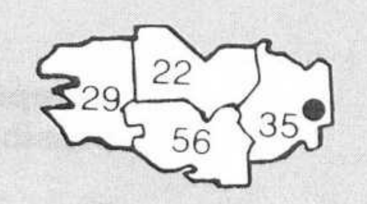
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP 11-4-90221119 ISSN 0758-2048 X
®
Avertissements agricoles
BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, B.P. 67128, 35067 RENNES CEDEX, ✆ 99 36 01 74



Publication périodique
BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE
BULLETIN N° 185 **6 avril 1990**

* **APPLAUD**, utilisable contre les aleurodes
* **TOMATES** : pucerons, acariens
* **LAITUES** : pucerons, mildiou
* **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR** : Mildiou
* **ARTICHAUTS** : Foyers de pucerons

Un nouvel insecticide, l'**APPLAUD FL**, vient d'obtenir une dérogation en FRANCE pour lutter contre les aleurodes (Trialeurodes vaporariorum et Bemisia tabaci)

Les indications pour l'utilisation de l'Applaud vous sont données page 2.

TOMATES DE SERRE

* **PUCERONS** : Des foyers sont présents dans certaines cultures. N'attendez pas pour les detruire. Utilisez Pirimor ou Hostaquick en mouillant abondamment.

* **ACARIENS** : On commence à observer des attaques. Dès l'apparition des symptômes (points jaunes à la face supérieure des feuilles) effectuer un traitement avec :
- Kelthane : 1 l/ha
- Torque : 1 kg/ha
- Technacid : 1,2 kg/ha

Attention à la toxicité pour Technacid

La lutte biologique contre acariens n'est pas efficace sur tomates.

LAITUES

* **MILDIOU** : Protégez les laitues chaque semaine si l'on utilise un produit de contact (Dithane M 45 ...), tous les 14 jours on emploie un produit systémique (Pulsan, Rhodax...)

Arrêtez les traitements au stade 16 feuilles (comptez toutes les feuilles sauf cellesdu coeur de moins de 3 cm2) pour éviter les excès de résidus.

* **PUCERONS** En présence de ces insectes, intervenir rapidement avec un insecticide autorisé sur cultures légumières.

P32

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. GRIVAULT • C.P.P.A.P. : 528 AD

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 déc.
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.

FICHE TECHNIQUE APPLAUD FL

On ne doit pas banaliser l'usage de ce produit qui doit rester un produit exceptionnel pour situations exceptionnelles, afin de préserver le plus longtemps possible son efficacité.

Dose d'emploi : 0,3 litre/hectare de produit commercial

Délai d'emploi : 3 jours avant récolte

Matière active : BUPROFEZINE

Mode d'action : Produit agissant par contact et un peu par vapeur. Il est indispensable de bien mouiller les plantes.

Caractéristique du produit : Excellent produit larvicide contre l'aleurode des serres, sauf sur le dernier stade larvaire. Mais ce produit n'est pas adulticide.

Préconisations

Lutte biologique : Ne faire qu'un seul traitement par culture, si nécessaire.

Cette application devra être obligatoirement suivie d'un traitement adulticide 3 à 5 jours après.

Il convient de faire un ou plusieurs apports d'Encarsia après ces traitements pour relancer le parasitisme.

Lutte chimique :

- Effectuer deux traitements au maximum, par culture avec ce produit

- Ne jamais faire deux traitements avec APPLAUD à la suite l'un de l'autre.

- Raisonner au mieux son utilisation en prenant conseil éventuellement auprès d'un technicien ou du Service de la Protection des Végétaux.

Remarques

Dans les jours suivant un traitement à l'APPLAUD, on observera :

- le même nombre d'adultes car il n'est pas adulticide,

- voire une augmentation de ce nombre du fait de l'éclosion des nymphes non touchées.

De ce fait, il est **inutile** de refaire un second traitement avec le même produit moins de trois semaines après.

Le délai d'emploi à respecter avant récolte est de 3 jours.

PUCERONS DE L'ARTICHAUT

A-SITUATION

Dans les parcelles non traitées en sortie d'hiver, de nombreux foyers de pucerons noirs et verts sont observés, particulièrement dans les parcelles non drageonnées ou situées à l'intérieur des terres.

B-PRECONISATIONS:

1) Parcelles non traitées en sortie d'hiver :

Intervenir rapidement, avant le dédrageonnage, avec un insecticide à longue rémanence:

FOLIMATE........2.5 l/ha

ORTHENE 50....1.5 l/ha

NEXION 40.......1.25 l/ha (jusqu'à épuisement des stocks)

Ces produits sont efficaces par basse température.

2) Parcelles traitées en sortie d'hiver :

a) Parcelles précoces (sur le littoral principalement) : les cultures sont au stade A ou B (tête formée). Intervenir avant que le capitule ne sorte du feuillage de façon à ce que le puceron noir ne puisse pas pénétrer dans le capitule. Utiliser les produits cités précédemment de façon à avoir une longue persistance d'action.

b) Parcelles peu précoces (principalement à l'intérieur des terres) : les cultures sont au stade 0. Surveiller les cultures. N'intervenir qu'en présence de pucerons.

3) En présence de choux fleurs en cultures intercalaires :

Respecter un délai de 15 jours entre le traitement et la récolte des choux fleurs ou utiliser un insecticide à faible rémanence (bien respecter les températures minimales d'utilisation de ces produits).

P33

POMMES DE TERRE DE PRIMEUR

A - SITUATION :

De nouveaux foyers de mildiou ont été découverts à ROSCOFF, aussi bien en cultures bâchées que non bâchées. A SAINT POL DE LEON, un foyer important (10 m2) a également été observé. Dans les parcelles où les premiers foyers ont été observés le 14 Mars, de nouvelles contaminations ont été observées sur folioles.

B - PRECONISATIONS :

Surveillez l'état sanitaire dès la levée:

1) Mildiou présent dans des parcelles couvertes ou non de plastique :

Traitez immédiatement en débâchant si nécessaire. Attention, pour les cultures sous film plastique, ne pas confondre les tâches de mildiou avec les nécroses foliaires dûes aux excès de température.

2) Mildiou absent des parcelles :

a)Cultures sous film plastique : maintenir une surveillance régulière. Pour cela, soulever la bâche en plusieurs endroits.

Ne pas retarder le débâchage. Il doit être effectué au plus tard 3 semaines après la levée de 50% des plants. Traiter immédiatement après le débâchage.

Dans le cas où le débâchage est effectué pour réaliser un buttage ou un sarclage, en profiter pour réaliser un traitement anti-mildiou avant le travail du sol.

b) Cultures non couvertes de plastique: réaliser un premier traitement pour les cultures dont les plants ont plus de 10 cm de hauteur. Pour les cultures n'ayant pas atteint 10 cm de hauteur, maintenir une surveillance régulière.

Il est conseillé de traiter avant le buttage pour bien protéger les feuilles de la base.

En cas d'attaque déclarée de mildiou dans la parcelle, utiliser exclusivement des fongicides de contact pour éviter l'apparition de phénomènes de résistance.